Municipalité de Saint-Prosper

TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

Dans un même contenant (sac à dos, bac de plastique, etc.), rassemblez les articles suivants :

- Eau potable — 2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- Nourriture non périssable — provision pour au moins 3 jours;
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles et piles de rechange;
- Lampe de poche et piles de rechange;
- Trousse de premiers soins;
- Bandages adhésifs;
- Compresses de gaze stériles;
- Ciseaux;
- Pince à épiler;
- Épingles;
- Antiseptiques;
- Analgésiques;
- Articles pour l'hygiène;
- Brosses à dents;
- Serviettes, savon;
- Papier hygiénique;
- Sacs à ordures en plastique;
- Couvertures;
- Argent comptant et monnaie;
- Jeu de clés pour la voiture et la maison;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- Chandelles, briquet et/ou allumettes;
- Couteau de poche multifonctionnel;
- Masques antipoussière;
- Papiers personnels importants (photocopies);
- Pièces d'identité;
- Polices d'assurance;
- Ordonnances pour les médicaments et les lunettes;
- Plan de sécurité;
- Liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles suivants :

- Pour votre bébé
  - Lait maternisé;
  - Couches jetables;
  - Biberons.
- Pour vos animaux domestiques
  - Nourriture;
  - Médicaments;
  - Accessoires.

N'oubliez pas :

- Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible.
- Informez les membres de votre famille de son existence et de l'endroit où elle est rangée.
- Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse.
- Remplacez au besoin l'eau ou tout autre article ayant été utilisé.